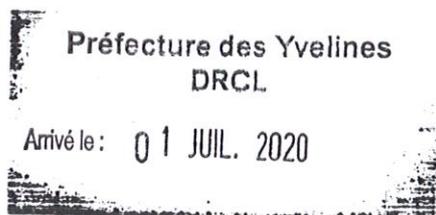


DEPARTEMENT DES YVELINES

ANNULE ET REMPLACE
SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Convocation des élus par le Président le : 12/06/20
Transmission aux élus du rapport et du projet de délibération le : 12/06/20
Affichage le : 26/06/20
Transmission préfecture le : 26/06/20
AR Préfecture :
N° : 078-227806460-20200626-lmc1115427-BF-1-1
Du : 26/06/20
Délibération exécutoire le : 26/06/20



CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

**POLITIQUE D04 RESSOURCES ET CHARGES FINANCIÈRES
COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS
DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE MUSÉE MAURICE DENIS**

LE CONSEIL DEPARTEMENTAL,

Vu le Code général des collectivités locales, et notamment ses articles L.1612-12, et L.3312-2 à 7 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération du Conseil Général en date du 10 juillet 2003 optant pour le vote par nature ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5732.1 en date 26 janvier 2018 relative à la modification du règlement budgétaire et financier ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5886.1 du 25 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5932.1 du 28 juin 2019 adoptant le budget supplémentaire 2019 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-5980.1 du 22 novembre 2019 adoptant la décision modificative n°1 2019 ;

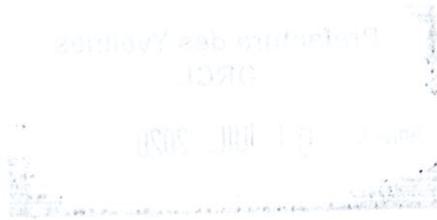
Vu la délibération du Conseil Départemental n° 2019-CD-1-6050.1 du 20 décembre 2019 adoptant la décision modificative n°2 2019 ;

Vu le compte de gestion 2019 du budget annexe du Musée Départemental Maurice Denis présenté par Monsieur le Payeur Départemental;

Vu le rapport de Monsieur le Président du Conseil départemental ;

Sa Commission des Finances, des Affaires Européennes et Générales entendue ;

APRES EN AVOIR DELIBERE



Article 1 : Le compte de gestion 2019 du budget annexe du Musée Départemental Maurice Denis présenté par Monsieur le Payeur départemental, dont les écritures sont conformes à celles constatées au sein du compte administratif, est approuvé.

Article 2 : Les résultats du compte administratif 2019 du budget annexe du **Musée Départemental Maurice Denis** sont arrêtés ainsi qu'il suit :

	Résultats Musée Maurice Denis
Fonctionnement :	
Dépenses :	
Prévus : €	1 487 345,00
Réalisé : €	1 294 813,43
Reste à réaliser : €	-
Recettes :	
Prévus : €	1 487 345,00
Réalisé : €	1 301 339,67
Reste à réaliser : €	-
Investissement :	
Dépenses :	
Prévus : €	407 379,60
Réalisé : €	178 814,25
Reste à réaliser : €	144 772,72
Recettes :	
Prévus : €	407 379,60
Réalisé : €	71 018,05
	<i>Dont affectation du résultat</i>
Reste à réaliser : €	-
Résultats de l'exercice 2019	
Fonctionnement €	6 526,24
Investissement €	-107 796,20
Résultats de l'exercice antérieur reporté	
Fonctionnement €	-6 526,24

Investissement €	19 399,00
------------------	-----------

Résultats de clôture de l'exercice 2019

Fonctionnement €	-
------------------	---

Investissement €	-88 397,20
------------------	------------

Résultat d'exécution de l'exercice 2019	-88 397,20
--	-------------------

Solde des restes à réaliser en investissement €	-144 772,72
---	-------------

Résultats définitifs 2019	-233 169,92
----------------------------------	--------------------

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

CONSEIL DEPARTEMENTAL

Séance du vendredi 26 juin 2020

COMPTES DE GESTION, COMPTES ADMINISTRATIFS ET AFFECTATIONS DES RÉSULTATS - BUDGET ANNEXE MUSÉE MAURICE DENIS

Délibération ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ.

Président de la séance : Pierre Bédier.

Secrétaire : Karl Olive

Votent POUR (40) : Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre Bédier, Philippe Benassaya, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioux-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Claire Chagnaud-Forain, Bertrand Coquard, Monsieur Nicolas Dainville, Olivier De la Faire, Madame Clarisse Demont, Sylvie D'Esteve, Cécile Dumoulin, Pierre Fond, Ghislain Fournier, Marcelle Gorguès, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Michel Laugier, Olivier Lebrun, Karl Olive, Jean-François Raynal, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Elodie Sornay, Laurence Trochu, Yves Vandewalle, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

Absents excusés (2) : Janick Géhin, Guy Muller.

Procurations (5) : Sonia Brau à Philippe Benassaya, Monsieur Nicolas Dainville à Anne Capiaux, Alexandre Joly à Nicole Bristol, Didier Jouy à Josette Jean, Michel Laugier à Laurence Trochu.

